Commune de Bellevue

République et Canton de Genève

Délibération relative à l'acquisition à titre gratuit de la future parcelle du Nant des Limites, tronçon chemin de la Chênaie – chemin de l'Orée, parcelle actuelle n°3844, sise chemin de la Chênaie 141

Séance du Conseil municipal du mardi 2 février 2021

vu la volonté de la Commune de Bellevue d'assainir ses cours d'eau,

vu la volonté d'améliorer la morphologie du Nant des Limites et de ses rives dans le but de maintenir et d'améliorer les fonctions écologiques,

vu les réalisations sur ce Nant en 2012 (tronçon chemin de la Menuiserie – chemin des Marettes) et en 2016 (tronçon chemin de la Chênaie – chemin de la Glaise),

vu l'autorisation DD 112'696 RD pour la construction de deux bâtiments en habitats groupés (48%THPE) au 141-143 chemin de la Chênaie,

vu le préavis favorable de la commission Aménagement lors de sa séance du mardi 15 septembre 2020,

conformément à l'article 30 alinéa 1 lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 19 oui, c'est l'unanimité

1. d'accepter la cession gratuite de la portion de la parcelle n°3844, de 692 m^2, de la part de leurs copropriétaires à la commune,

2. d'incorporer la future parcelle au domaine public communal,

3. de charger le conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

COMMUNE DE BELLEVUE ★ RÉP. ET CANTON DE GENÈVE ★

Réf. : 01.12 - ami 02.02.2021 Affichage public : mercredi 10 février 2021 Délai référendaire : lundi 22 mars 2021
2021.02.02-**06** *Conformément à l'art. 68 Cst-GE, art. 28 LAC et art. 11 RAC*